



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/38

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Saint-Michel-le-Cloucq

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de logements approuvée par le Conseil d'Administration du 15 juin 2017,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de Saint-Michel-le-Cloucq et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de logements,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Reçu en préfecture le

Valentin JOSSE

Valentin JOSSE
Signé par Valentin JOSSE
Signé et certifié par yousign

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ